



LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL  
ET LA WALLONIE INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR

## Stratégie de développement urbain intégré

### Entité infrarégionale « Réseaulux »

#### Programmation FEDER 2021-2027

Objectif stratégique 5 : « Une Europe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré de tous les types de territoires au moyen d'initiatives locales »

Mesure 15 : « Développement urbain »

## Table des matières

1.	Contexte de la stratégie : objectifs européens et wallons.....	4
2.	Cadre réglementaire .....	4
3.	Présentation de la zone géographique .....	4
A.	Historique.....	4
B.	Diagnostic socioéconomique .....	6
	Caractéristiques spatiales et environnementales.....	6
	Caractéristiques démographiques .....	7
	Caractéristiques économiques.....	7
	Caractéristiques sociales .....	8
4.	Analyse des besoins et du potentiel de développement de la zone, y compris les interconnexions économiques, sociales et environnementales.....	9
A.	Impulser un développement endogène et solidaire de l'espace luxembourgeois basé sur un principe de croissance intelligente, durable et inclusive.....	9
B.	Répondre aux besoins et attentes de la population en matière de logements, d'équipements collectifs, de services et de commerces .....	10
C.	Garantir un haut niveau de qualité de vie aux habitants et préserver les patrimoines et ressources naturelles de l'espace luxembourgeois .....	11
D.	Renforcer la structure spatiale de l'espace luxembourgeois afin d'accroître l'efficacité de la gouvernance territoriale.....	13
5.	Description de l'approche intégrée permettant de répondre aux besoins et au potentiel de développement .....	14
A.	Développement et renforcement des pôles urbains et économiques de la province de Luxembourg.....	15
B.	Redéploiement des pôles touristiques en difficulté.....	17
C.	Développement et renforcement des pôles d'intelligence et de connaissance .....	18
D.	Mobilité comme outils de développement durable.....	21
E.	Revalorisation des ressources et protection de l'environnement .....	23
F.	Croisement avec les besoins et les mesures .....	24
6.	Description de la participation des partenaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie.....	26
A.	Historique de Réseaulux .....	26
B.	Démarche partenariale .....	26
7.	Modalités de sélection des projets .....	27
A.	Critères de sélection .....	27

Critères généraux .....	27
Critères spécifiques .....	27
B. Processus de sélection .....	28

## **1. Contexte de la stratégie : objectifs européens et wallons**

Le soutien accordé au titre de l'objectif stratégique 5 (OST 5) du FEDER, « une Europe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré des zones urbaines, rurales et côtières au moyen d'initiatives locales » est fourni au moyen de stratégies de développement territorial et local et vise le développement urbain durable dans toute l'Union européenne.

L'OST 5 et son objectif spécifique 5.1 « Prendre des mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré, du patrimoine culturel et de la sécurité dans les zones urbaines », se concrétisent au sein du programme opérationnel et du complément de programmation FEDER 2021-2027 par la mesure 15 « développement urbain ». En effet, les centres urbains sont déterminants en tant que pôles d'activités économiques, de services, d'innovation et d'emplois. Il s'agira donc de leur apporter l'aide nécessaire pour relever les défis auxquels ils font face tels que l'étalement urbain, le besoin de rationalisation des territoires et ressources, le développement durable ou encore les problèmes de mobilité. L'objectif est ici également de renforcer l'attractivité des pôles urbains et d'améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants, des visiteurs et des entreprises.

## **2. Cadre réglementaire**

Tel que stipulé à l'article 28, du règlement (UE) 2021/1060 (RPDC), le développement territorial intégré doit être mené au moyen de stratégies de développement territorial.

L'article 29 du même règlement prévoit que les stratégies territoriales relèvent de la responsabilité des autorités ou entités territoriales concernées et que, lors de l'élaboration des stratégies territoriales, celles-ci coopèrent avec les autorités de gestion compétentes afin de déterminer le champ des opérations qui seront soutenues par le programme concerné.

## **3. Présentation de la zone géographique**

### **A. Historique**

La province de Luxembourg a connu un développement spécifique par rapport au reste de la Wallonie. Ainsi, si dans le sillon wallon, on peut parler de restructuration, de reconstruction de la ville sur la ville, il en est autrement en province de Luxembourg où il s'agit d'une structuration du développement économique et du territoire. La province de Luxembourg est atypique par rapport à une Belgique et une Région wallonne urbanisée et industrielle. En effet, éloignée des grands bassins industriels -à l'exception de sa frange méridionale- et du pouvoir central, la province est frappée par un exode rural continu jusqu'en 1975.

A cette époque a débuté une réflexion de reconversion à l'échelle du territoire, qui a débouché notamment sur la création de l'intercommunale IDELUX, d'initiative provinciale en 1962, le lancement des travaux dans le cadre de la politique d'infrastructures autoroutières, l'implantation de la cellulose des Ardennes à Harnoncourt en 1964, l'implantation de L'Oréal à

Libramont en 1970 et de Levis à Arlon en 1970, etc. Il fallait créer des emplois pour remplacer ceux qui allaient disparaître dans l'usine sidérurgique d'Athus ou dans l'agriculture, quasiment autarcique à cette époque.

1977 voit la fermeture de l'usine d'Athus et l'effondrement de la sidérurgie (2.500 métallurgistes dans le sud Luxembourg et plus de 25.000 dans le bassin lorrain voisin de Longwy). Cette fermeture, la première, annonce celles qui allaient se multiplier dans la métallurgie wallonne par la suite. Suite à cette tragédie, la reconversion du site d'Athus est lancée, en mobilisant la solidarité de toutes les communes de la province.

Les années 80-90 verront alors le temps du redéploiement tous azimuts :

- fin des chantiers des grandes infrastructures routières en 1989 permettant une accessibilité et un désenclavement du territoire ;
- création et développement de zones d'activités économiques, avec l'implantation de grandes industries manufacturières ;
- lancement du Pôle européen de développement : action trinationale (FR/BEL/LUX), préfigurant l'initiative INTERREG ;
- redémarrage dans toutes les directions (industrie, recherche, environnement, commerce, défense) : implantation de Exxon Mobil en 1980, naissance de Thomas&Piron, création du CER, implantation du Cora à Messancy, implantation de Champion, devenu Federal Mogul, de Ferrero en 1988, création d'un grand site militaire à Marche, création de la FUL à Arlon, implantation d'Eurolocks à Bastogne...
- étant donné la solidarité sans faille pour le Sud-Luxembourg au moment de la crise sidérurgique, on assiste à un rééquilibrage avec des projets de développement pour le Centre et le Nord à partir du milieu des années '90.

En parallèle à ces efforts endogènes, il faut noter qu'au début des années '70, le Grand-Duché de Luxembourg décide de mener une politique de reconversion très volontariste pour le développement de secteurs nouveaux (finance, audiovisuel...). Le territoire de la province connaîtra les effets de cette politique réussie et verra une augmentation du nombre de frontaliers à partir de 1985.

La Wallonie est globalement en phase de reconversion de son économie et est donc bien pourvue en infrastructures de base de réseaux de tout type innervant son territoire. La province de Luxembourg est restée à l'écart de l'industrialisation du XXe siècle, sauf dans l'extrême sud, et nécessite donc encore des équipements de base dans certains domaines. Le peu de friches industrielles ont été rapidement reconverties, mais leur superficie trop réduite ne suffit pas à équiper le territoire pour que celui-ci participe activement au redéploiement économique nécessaire de la Wallonie. Les 52 parcs d'activités économiques, toujours en développement, structurent progressivement le territoire et permettent d'accueillir 700 entreprises pour près de 13.000 emplois sur une surface totale de ZAE inférieure à 0,4 % du territoire provincial.

Parmi ces parcs d'activités économiques, 5 sont thématiques (Galaxia pour le spatial, Ardenne Logistics et partie du PED pour la logistique, Novalis pour les sciences du vivant, Pôle Ardenne bois pour le bois). Ces PAE thématiques ont permis la consolidation d'écosystèmes économiques structurants pour la province de Luxembourg, mais au rayonnement régional et

international. Ces écosystèmes sont continuellement en phase de renforcement avec des acteurs clés de la recherche, du monde de l'économie, des autorités publiques et de la société civile.

## B. Diagnostic socioéconomique

### Caractéristiques spatiales et environnementales

- 5 arrondissements (Arlon, Bastogne, Marche-en-Famenne, Neufchâteau, Virton)
- 44 communes
- 120 km de frontière avec le Grand-Duché de Luxembourg, 110 km avec la France et 280 km avec le reste de la Wallonie
- 4.440 km<sup>2</sup>, soit 26,4 % du territoire wallon, ce qui en fait la plus vaste province wallonne
- 231.650 ha de forêt, soit 52,2 %<sup>1</sup> du territoire provincial, représentant 41,15 % des 563.000 ha<sup>2</sup> de la forêt wallonne
- 145.200<sup>3</sup> ha (2020) de superficie agricole utile, soit 32,4 % du territoire provincial et représentant 19,6 % de la SAU wallonne (739.360 ha en 2020<sup>4</sup>) majoritairement occupée par des prairies temporaires et permanentes (à 81,6 %)
- 36.510 ha occupés par les terrains bâtis et connexes (soit 8,22 % du territoire contre 14,3 % en région wallonne) dont 11.867 ha de terrains résidentiels (2,7 %), la province est donc faiblement urbanisée :
  - Dispersion des pôles, grande distance entre eux-ci, manque d'adéquation entre la demande et l'offre de transports en commun
  - Vieillesse du parc de logement (46 % des logements datent d'avant 1950) et mauvaise isolation
  - Pression foncière (notamment due à la proximité du Grand-Duché)
  - Création de 1.200 logements par an (42 % au sein d'une polarité, preuve d'un relatif étalement urbain) ; 31 % de la production de logements pour des appartements<sup>5</sup>
- Un peu moins de la moitié des communes ont un Schéma de Développement Communal (SDC) (manque de stratégie)
- 23 % de la superficie de la province de Luxembourg est couverte par Natura 2000 (13,1 % pour la Wallonie). La surface Natura 2000 de la province de Luxembourg représente 46,2 % du Natura 2000 wallon
- 25 Communes signataires de la Convention des Maires (15 avec objectifs 2020 et 10 avec objectifs 2030) et Province membre de réseau RURENER

---

<sup>1</sup> REAL, Tableau de bord socio-économique de la province de Luxembourg 2021, p.18

<sup>2</sup> OEWB, Panorabois 2021

<sup>3</sup> [Utilisation de l'espace agricole \(wallonie.be\)](http://www.wallonie.be)

<sup>4</sup> [Chiffres clés de l'agriculture wallonne \(wallonie.be\)](http://www.wallonie.be)

<sup>5</sup> Données CPDT, recherche intensification et requalification des centralités.

## Caractéristiques démographiques

- 288.722 habitants (2021), soit 7,9 %<sup>6</sup> de la population wallonne totale ou 2,5 %<sup>7</sup> de la population belge
- 7 communes de plus de 10.000 habitants<sup>8</sup>, représentant environ 40 % du poids démographique provincial : Arlon, Marche-en-Famenne, Aubange, Bastogne, Durbuy, Libramont-Chevigny et Virton avec des typologies de concentrations d'habitats très différentes
- Une forte croissance de la population avec +16,07 % entre 2001 et 2021<sup>9</sup>
- Une population jeune 23,85 % de moins de 20 ans contre 22,87 % de moins de 20 ans en Wallonie<sup>10</sup>
- Un indice de vieillissement, 73,2, le plus faible de Wallonie. Malgré un accroissement de cet indice, il n'y a pas de rattrapage de la moyenne régionale (83,1). Cependant, l'indice d'intensité de vieillissement, qui mesure la part des personnes les plus âgées parmi les 65 ans et plus, est le plus élevé en province de Luxembourg (28,3 contre une moyenne wallonne de 27,0)<sup>11 12</sup>
- La taille moyenne des ménages en province de Luxembourg (2,31) est supérieure à la moyenne wallonne (2,25) (et la deuxième plus importante derrière le Brabant Wallon (2,4))<sup>13</sup>
- 64,7 hab/km<sup>2</sup>, la densité la plus faible de Wallonie (215,9) et de Belgique (374<sup>14</sup>). Toutefois, une grande disparité de densité existe au sein du territoire avec, par exemple, 374,1 hab/km<sup>2</sup> dans la Commune d'Aubange contre 24,9 hab/km<sup>2</sup> dans la Commune de Daverdisse

## Caractéristiques économiques

- 20.483 entreprises (7,85 % des entreprises wallonnes)<sup>15</sup> (2020)
  - Entre 2017 et 2019, le nombre d'entreprises a augmenté de 3,8 % (+749 entreprises)
  - Siège de décision de grosses entreprises hors de la province
  - Taille réduite des entreprises
- 104.522 postes de travail salarié selon de lieu de travail (81.185) et de travailleurs indépendants et aidants (23.337) en province de Luxembourg. La part des travailleurs indépendants et aidants, 28,7 %, est supérieure à la moyenne régionale (22,6 %)
- Ratio d'emploi intérieur<sup>16</sup> de 56,4 %, en dessous de la valeur wallonne (59,4 %)

---

<sup>6</sup> [Catalogue des indicateurs statistiques - WALSTAT \(iweps.be\)](#)

<sup>7</sup> [Structure de la population | Statbel \(fgov.be\)](#)

<sup>8</sup> [Catalogue des indicateurs statistiques - WALSTAT \(iweps.be\)](#)

<sup>9</sup> [Catalogue des indicateurs statistiques - WALSTAT \(iweps.be\)](#)

<sup>10</sup> [Catalogue des indicateurs statistiques - WALSTAT \(iweps.be\)](#)

<sup>11</sup> [Catalogue des indicateurs statistiques - WALSTAT \(iweps.be\)](#)

<sup>12</sup> [Catalogue des indicateurs statistiques - WALSTAT \(iweps.be\)](#)

<sup>13</sup> [Catalogue des indicateurs statistiques - WALSTAT \(iweps.be\)](#)

<sup>14</sup> [Densité de la population | Statbel \(fgov.be\)](#)

<sup>15</sup> REAL, Tableau de bord socio-économique de la province de Luxembourg 2021, p.14 + [be.STAT \(fgov.be\)](#)

<sup>16</sup> [Catalogue des indicateurs statistiques - WALSTAT \(iweps.be\)](#)

- Déficit d'emploi dans l'arrondissement de Virton avec un ratio d'emploi intérieur de 41,8 % REI, le plus faible de Wallonie
- Stagnation de l'emploi dans l'arrondissement d'Arlon avec un ratio d'emploi intérieur d'environ 50,5 % entre 2013 et 2019
- Arrondissements de Neufchâteau et Marche sont les deuxième et troisième arrondissements wallons avec le ratio le plus élevé (67,8 %)
- Entre 2009 et 2019, une évolution positive des postes de travail salarié de 9,75 % au niveau provincial, légèrement supérieure à la moyenne régionale (8,57 %) et nationale (8,97 %) (même s'il ne s'agit là qu'une amorce d'un processus de rattrapage)<sup>17</sup>
- Entre 2009 et 2019, une croissance du nombre de travailleurs salariés de 6,2 %, valeur conforme à la valeur wallonne (6,1 %)
- Entre 2009 et 2019, une évolution du nombre d'indépendants et d'aidants de 2,67 %, bien en deçà de la moyenne wallonne (+19,76 %) et du taux national (+22,19 %)<sup>18</sup> (influence possible de l'attractivité économique du Grand-Duché de Luxembourg)
- En 2021, 37.760<sup>19</sup> travailleurs résidents de la province de Luxembourg (50.810 à l'échelle de la Belgique)<sup>20</sup>, travaillent au Grand-Duché de Luxembourg, soit 29,43 % des actifs (128.273 actifs). Ceci fait du Grand-Duché le plus grand employeur de la province et montre une (grande) dépendance envers le pays voisin
- Taux de chômage administratif des 15-64 ans faible relativement à la Région wallonne (8,7 % contre 12,7 %)<sup>21</sup>
- Importance et diversité des parcs d'activités (52 PAE, 700 entreprises, près de 13.000 emplois)

### Caractéristiques sociales

- Taux de demande d'emploi inférieur à la moyenne régionale : 8,8 % contre 12,7 %<sup>22</sup>
- Revenu médian par habitant de 25.530€ et donc légèrement supérieur à la moyenne régionale (23.225€/hab), très grosses disparités des revenus médians au sein du territoire provincial
- Le coût de l'immobilier ne fait qu'augmenter en province de Luxembourg et ce phénomène est intensifié depuis la crise sanitaire : le Luxembourg est la province belge qui a enregistré la plus forte augmentation de son activité immobilière depuis début 2021 (+26 %)<sup>23</sup> (+19,7 % en Wallonie et +20,4 % en Belgique)<sup>24</sup>
- Part de bénéficiaires d'un (E)RIS parmi les 18-64 ans de 1,57 % (contre 3,41 % en Wallonie)

---

<sup>17</sup>[Catalogue des indicateurs statistiques - WALSTAT \(iweps.be\)](#) + [Répartition des postes de travail par lieu de travail | ONSS](#)

<sup>18</sup>[Catalogue des indicateurs statistiques - WALSTAT \(iweps.be\)](#)

<sup>19</sup> REAL, Tableau de bord socio-économique de la province de Luxembourg 2021, p.2

<sup>20</sup> [Emploi total par commune de résidence au Luxembourg et dans les pays frontaliers - Portail Open Data \(public.lu\)](#)

<sup>21</sup> [Catalogue des indicateurs statistiques - WALSTAT \(iweps.be\)](#)

<sup>22</sup> [Chiffres \(leforem.be\)](#)

<sup>23</sup> L'Avenir Luxembourg (09/10/2021), Immobilier : la province de Luxembourg de plus en plus prisée

<sup>24</sup> Le Soir (08/10/2021), Immobilier : A quand le ralentissement ?

#### **4. Analyse des besoins et du potentiel de développement de la zone, y compris les interconnexions économiques, sociales et environnementales**

##### **A. Impulser un développement endogène et solidaire de l'espace luxembourgeois basé sur un principe de croissance intelligente, durable et inclusive**

L'espace luxembourgeois apparaît comme un espace identitaire commun. Sa dimension est pertinente pour y mener à bien un projet de développement socio-économique axé sur la mobilisation des ressources territoriales.

En référence à la stratégie de croissance « Europe 2020 », adoptée par l'Union européenne, et amplifiée par le Green Deal et les différents plans de relance post-covid, **le développement de l'espace luxembourgeois sera basé sur un principe de croissance intelligente, durable et inclusive :**

- une stratégie de croissance intelligente développe une économie basée sur la connaissance : il s'agit, entre autres, d'améliorer la qualité et l'efficacité de l'éducation et des formations, d'investir dans la recherche et de favoriser l'innovation (par exemple en renforçant les liens entre centres de recherche et entreprises) et de viser une exploitation optimale du numérique ;
- une stratégie de croissance durable promeut une « économie verte », elle valorise l'utilisation économe des ressources, une plus grande valeur ajoutée et la préservation de l'environnement ;
- une croissance inclusive vise à renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale : il s'agit, entre autres, d'assurer un développement équilibré du territoire et d'encourager la relance des espaces en difficulté, de développer des secteurs donnant de l'emploi aux moins qualifiés et d'offrir la possibilité à chacun de bénéficier du développement économique.

**La stratégie territoriale de développement de l'espace luxembourgeois proposée vise à impulser un développement endogène du territoire valorisant les ressources physiques et savoir-faire locaux.** A cet égard, son territoire bénéficie d'atouts spécifiques tant physiques qu'immatériels :

- son capital humain (la population active, les connaissances et compétences accumulées par la population, ses centres de recherche et de formation, en liaison étroite avec les universités et centres de recherche wallons et belges) ;
- son capital physique (la diversité des parcs d'activité économiques, la disponibilité et le coût du foncier, des infrastructures de qualité, un accès aux TIC, la qualité de son cadre bâti et de ses centres anciens) ;
- son capital immatériel (la mise en réseau des acteurs territoriaux, une gouvernance territoriale reconnue, des compétences bien ancrées et des savoir-faire spécifiques, la qualité des services disponibles, notamment aux entreprises, l'organisation d'événements phares, une identité forte alliant authenticité et modernité, une image de marque positive) ;

- son capital naturel (des ressources naturelles et des paysages diversifiés et de qualité, un cadre de vie agréable et attrayant).

Ces éléments sont autant d'avantages comparatifs qu'il convient de mobiliser et de mettre en avant afin de **contribuer au développement socio-économique de l'espace luxembourgeois pour en accroître le rayonnement vers l'extérieur**, tant au niveau de la reconversion wallonne que celui de l'affirmation européenne.

Cet objectif majeur se décline en **cinq mesures** :

1. Renforcer et valoriser le positionnement de l'espace luxembourgeois au sein de l'aire de métropolisation de l'Europe du Nord-Ouest et, plus particulièrement de l'agglomération métropolitaine du Grand Luxembourg.
2. Renforcer les coopérations transfrontalières sur le sud-ouest de la province avec la France et faire de la frontière une opportunité de création de valeur ajoutée.
3. Accroître l'attractivité et l'accessibilité régionales et internationales de l'espace luxembourgeois et promouvoir une image de qualité, en s'appuyant sur ses pôles urbains majeurs reconnus dans le Schéma de Développement Territorial wallon.
4. Créer les conditions favorables au développement technologique et durable pour affirmer l'espace luxembourgeois comme espace d'innovation dans ses secteurs prioritaires que sont : le spatial, l'agroalimentaire, la logistique, le bois et la biotech.
5. Défendre et réactualiser la vocation touristique de l'espace luxembourgeois dans son rôle dynamogène, particulièrement dans les régions à vocation touristique en déclin socio-économique.

## B. Répondre aux besoins et attentes de la population en matière de logements, d'équipements collectifs, de services et de commerces

Sur base des **évolutions démographiques et sociales** estimées, la province de Luxembourg est susceptible, dans un scénario tendanciel (à conditions extérieures inchangées), d'accueillir une population de plus de 300.000 habitants en 2035, et près de 307.000 en 2050<sup>25</sup>. Cette croissance démographique s'accompagne d'une diminution de la taille des ménages : le vieillissement de la population favorise l'augmentation du nombre de ménages de deux personnes et d'isolés, tandis que le nombre de familles monoparentales et de personnes séparées vivant seules augmente également. Ce phénomène induit une croissance encore plus élevée du nombre de ménages sur la même période et des besoins complémentaires plus importants en logements, en particulier en habitations plus petites.

Parallèlement, le processus de vieillissement de la population induit des besoins spécifiques non seulement en termes de logements adaptés mais aussi en matière de soins de santé et de services à la personne. Ici, en particulier, il s'agit de tenir compte du souhait d'habiter, de manière autonome, le plus longtemps possible dans la maison familiale ou d'accéder à un logement plus petit.

<sup>25</sup> Source : Statbel; 2020-2070 : perspectives, BFP et Statbel

S'il importe d'intégrer d'un point de vue quantitatif ces tendances en matière de vieillissement, de composition réduite des familles et de migration (en réservant les espaces nécessaires, notamment), l'aspect qualitatif mérite également toute l'attention. En effet, en plus des besoins complémentaires, des enjeux spécifiques sont liés à la qualité de l'habitat, aux équipements collectifs, aux services et aux commerces mais aussi à leur accessibilité à tous et à chacun, en lien avec leur répartition optimale sur le territoire (cf. structurer l'espace luxembourgeois).

Face à ces évolutions démographiques et sociales, un des objectifs majeurs de la stratégie territoriale de développement de l'espace luxembourgeois consiste à **répondre aux demandes en logements, équipements collectifs, services et commerces de proximité**. La création de ces logements et équipements doit se faire **au regard des objectifs wallons de réduction de l'artificialisation du sol et de lutte contre l'étalement urbain**. Les centralités devront accueillir ces développements et verront ainsi leur attractivité augmentée.

Cet objectif majeur se décline en **trois mesures** :

1. Répondre aux besoins de la population en matière de logements : accroître, renouveler et diversifier l'offre résidentielle tout en modernisant le parc ancien.
2. Répondre aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs et services de proximité : amplifier l'attractivité des centralités, renouveler et diversifier l'offre.
3. Garantir une offre commerciale diversifiée et suffisante, répondant aux besoins et attentes des populations et aux nouveaux enjeux territoriaux.

### C. [Garantir un haut niveau de qualité de vie aux habitants et préserver les patrimoines et ressources naturelles de l'espace luxembourgeois](#)

La qualité de vie constitue un atout de l'espace luxembourgeois.

Celle-ci est d'abord liée aux rapports sociaux locaux : « ses moyenne et petites villes, bourgs et villages constituent des communautés de vie locale, basée sur l'interconnaissance, la sécurité interpersonnelle, la dynamique de vie associative locale de production culturelle plutôt que de consommation (orchestres d'harmonies, troupes théâtrales, événements annuels villageois...). Autant de contributions spécifiques et irremplaçables du territoire rural, indissociables de la population qui y vit et le dynamise »<sup>26</sup>.

Outre les opportunités d'emplois, la qualité de l'habitat et l'accessibilité aux équipements collectifs, services et commerces, cette qualité de vie repose aussi sur la qualité de l'environnement, des paysages et du cadre bâti. L'espace luxembourgeois jouit, en effet, d'un patrimoine naturel, paysager et bâti d'une grande richesse, grâce, notamment à la diversité de sa géographie physique et culturelle. Les espaces sylvicoles, agricoles et naturels remplissent de nombreuses fonctions sociales et environnementales : outre les fonctions de production et la fourniture de matières premières, ils offrent des services

---

<sup>26</sup> Réseaulux, 2011, Première contribution de Réseaulux à la révision du SDER en Wallonie suite aux débats sur l'aménagement du territoire wallon pour le 21e siècle. Arlon : Réseaulux

environnementaux (régulation du climat et du régime des eaux, atténuation des risques d'inondation, protection et stabilité des sols, contribution à la qualité de l'air et de l'eau, puits de carbone, conservation et développement de la diversité biologique...) mais aussi sociaux et récréatifs (attrait paysager, détente, promenades, randonnées équestres, VTT...). Les attentes sont importantes et doivent évoluer vers l'investissement dans le capital naturel pour préserver les services écosystémiques. La province, vu la grande qualité de son environnement et de sa biodiversité, a la possibilité de développer des écosystèmes sains et profitables à toute la Wallonie, y compris pour les régions où ces services sont de plus en plus recherchés<sup>27</sup>.

**Or le développement de l'urbanisation engendre une pression accrue sur les ressources naturelles et les paysages. L'aménagement du territoire joue un rôle important** dans ce contexte, parce qu'il peut à la fois régler les conflits d'usage et développer des stratégies afin de limiter l'impact des activités sur les ressources naturelles en garantissant les différentes occupations de l'espace et en renforçant les synergies entre celles-ci.

Le troisième objectif majeur de la stratégie territoriale de développement de l'espace luxembourgeois vise à **garantir un haut niveau de qualité de vie aux habitants actuels et des générations futures et préserver les patrimoines et ressources naturelles** de l'espace luxembourgeois.

Cet objectif majeur se décline en **cinq mesures** :

1. Garantir un haut niveau de qualité de vie à tous les habitants et renforcer la cohésion sociale.
2. Contribuer aux efforts wallons de réduction de l'artificialisation du sol.
3. Préserver et valoriser les paysages, le patrimoine bâti et la biodiversité de l'espace luxembourgeois.
4. Protéger et valoriser les ressources naturelles de l'espace luxembourgeois et en maîtriser les consommations.
5. Gérer la mobilité et réduire les besoins en déplacements pour une moindre consommation énergétique et une diminution des émissions de gaz à effet de serre.

---

<sup>27</sup> [https://ec.europa.eu/environment/pubs/pdf/factsheets/Eco-systems%20goods%20and%20Services/Ecosystem\\_FR.pdf](https://ec.europa.eu/environment/pubs/pdf/factsheets/Eco-systems%20goods%20and%20Services/Ecosystem_FR.pdf)

#### D. Renforcer la structure spatiale de l'espace luxembourgeois afin d'accroître l'efficience de la gouvernance territoriale.

La finalité principale de la stratégie territoriale de développement de l'espace luxembourgeois est de promouvoir un projet de structure spatiale équilibrée de l'ensemble du territoire, c'est-à-dire dans laquelle les différentes activités et usages du sol s'harmonisent, se complètent et se renforcent mutuellement, tant à l'échelle provinciale qu'à des échelles plus restreintes.

Le projet de structure spatiale doit être capable de **soutenir les ambitions de développement de l'espace luxembourgeois et de ses territoires**, notamment via ses principaux pôles urbains et d'ainsi amplifier sa contribution au redéploiement de la Wallonie, tout en permettant le rattrapage des régions subissant un déclin structurel.

Le projet de structure spatiale organise la localisation des différents éléments nécessaires au développement de l'espace luxembourgeois et de ses territoires (activités, logements, équipements collectifs, services, commerces), tout en visant à optimiser les relations entre ceux-ci. Ainsi, cherche-t-il, d'une part, à maximiser les effets d'entraînement positifs (effets de synergies ou de dynamisation économique par la concentration, effets d'échanges sociaux et culturels, effet d'entraînement par la diffusion...) et, d'autre part, à minimiser ses impacts négatifs (dégradation des conditions de vie de la population, déqualification du territoire et de ses patrimoines, consommation et raréfaction des ressources, pollution locale et planétaire, coûts publics et privés...). Pour ce faire, le projet de structure spatiale se réfère à différentes échelles allant de la plus vaste, celle de l'insertion de la province dans son contexte suprarégional, à la plus fine, celle des quartiers et des noyaux villageois.

En outre, le projet de structure spatiale proposé contribue à la mise en place d'une organisation du territoire favorisant des trajets plus courts, une plus grande mixité des fonctions et une densité d'occupation optimale, organisation à relayer sur le plan local. Il propose une référence commune pour les développements futurs et ambitionne à une gouvernance territoriale davantage efficiente.

Comme déjà précisé, le territoire se structure autour d'un réseau de petites et moyennes villes et d'un hinterland éclaté. Ceci induit des équipes d'agents communaux limitées en nombre. Cette réalité rend indispensable, voire vitale, une collaboration entre communes afin d'atteindre des masses critiques de population permettant des démarches de veille et le développement de certains services et infrastructures dépassant le cadre communal.

Cet objectif majeur se décline en **quatre mesures** :

1. Insérer la province dans son contexte suprarégional et assurer les connexions matérielles et immatérielles avec l'extérieur.
2. Renforcer les polarités structurantes et améliorer les connexions entre les pôles au sein de l'espace luxembourgeois et de ses bassins.

3. Veiller au redéploiement des pôles touristiques en difficulté en renforçant leurs équipements touristiques et centralités urbaines pour les hisser au rang de stations touristiques
4. Développer et mettre en œuvre un dispositif de pépinière de projets supracommunaux et faire émerger de nouvelles collaborations et projets, dans les matières où la supracommunalité apporte une réelle plus-value.

## **5. Description de l'approche intégrée permettant de répondre aux besoins et au potentiel de développement**

Dans le cadre de la Mesure 15 : Développement urbain, les actions doivent porter sur le renforcement de l'attractivité durable des zones prioritaires définies ci-après, moteur essentiel de croissance, aussi bien pour les habitants, les utilisateurs que pour les entreprises. Ces actions prendront la forme de projets durables dotés d'un **rayonnement territorial fort** et qui soutiennent la réduction des gaz à effet de serre, l'aménagement **urbain** (particulièrement les espaces publics), l'amélioration du cadre de vie des habitants, le renforcement de la nature en ville, le tourisme urbain, l'offre commerciale et économique locale, la mobilité...

Comme le précise le PO FEDER, les portefeuilles de projets devront **s'inscrire dans une logique partenariale et s'appuyer sur une stratégie de territoire ou de ville intégrée**. Ces portefeuilles de projets devront porter sur une ou plusieurs des dimensions suivantes :

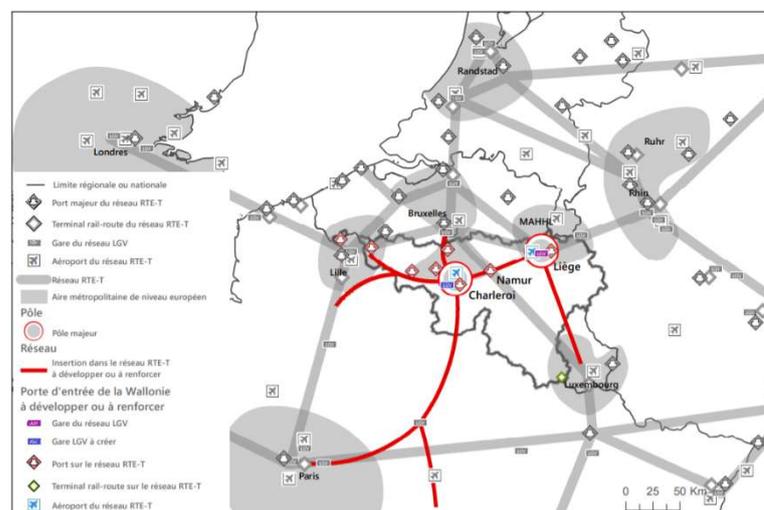
- **la qualité et l'amélioration du cadre de vie des habitants et des utilisateurs de la ville** : au travers de l'aménagement d'espaces publics de qualité, conviviaux et sûrs, la verdurisation des espaces publics et l'augmentation de leur nombre, l'amélioration des accès et la qualité des espaces verts, le développement de services de proximité et de services numériques, la garantie d'un accès équitable aux services, commerces et équipements...
- **la mobilité des personnes** : avec le développement de modes de transport durables, intelligents, notamment aux entrées des pôles urbains, le développement des infrastructures en faveur des modes de déplacement doux, le renforcement de liaisons multimodales et de l'accès aux sites multimodaux, l'accroissement de l'attractivité des transports alternatifs, la signalétique intelligente, la gestion des flux (avec priorité aux modes doux et publics), l'apaisement des zones à forte circulation, le développement de projets situés à proximité des transports en commun et des services à la population ;
- **la mobilité des biens et services** : le redéploiement du transport de marchandises (ferroviaire, fluvial), l'encouragement à l'émergence de services logistiques multimodaux, le développement de la logistique urbaine ;
- **l'amélioration de l'attractivité commerciale, économique et touristique des zones urbaines**, avec le soutien à l'économie locale et le tourisme comme levier de développement économique ;
- **la valorisation de l'environnement urbain** : la restauration, la protection et la valorisation du patrimoine culturel, naturel et paysager porteur d'une valeur identitaire forte, la rénovation urbaine, l'amélioration de l'attractivité des zones anciennement industrielles, les projets énergétiques...

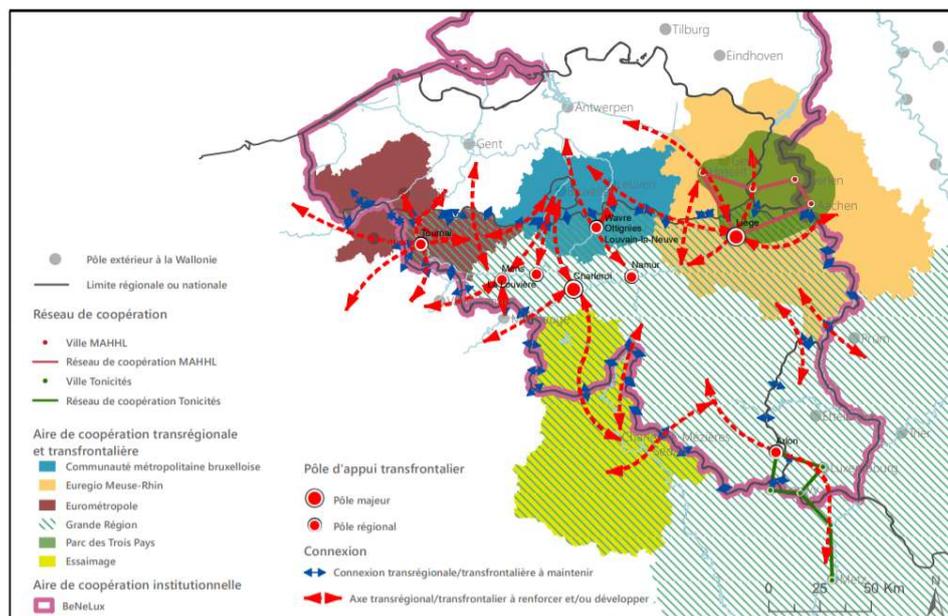
## A. Développement et renforcement des pôles urbains et économiques de la province de Luxembourg

La province est située sur un axe clé reliant 3 capitales : Bruxelles, Namur et Luxembourg (eurocorridor). Sans ville-phare, elle est à proximité et sous l'influence de pôles extérieurs : Namur, Liège et Luxembourg. Leur dynamique la sert, mais elle pourrait aussi contraindre son développement propre. Pour tirer un parti optimum de cette situation :

- stratégie de resserrement sur les pôles économiques qui structurent le territoire : **Arlon, Marche, Bastogne, Libramont et Aubange**. Ces pôles participent activement au développement économique (postes de travail salarié selon le lieu de travail + nombre d'indépendants) et urbain de la province de Luxembourg (Aubange présente la caractéristique d'être la commune la plus densément peuplée au cœur d'un continuum urbain transfrontalier, voir diagnostic présenté en partie 3.B). Les indicateurs en matière de croissance attestent ce rôle moteur. Ces pôles ont un niveau d'équipement et remplissent des fonctions de polarisation. Ils créent une partie significative de la valeur ajoutée produite en province de Luxembourg :
  - amplification du développement économique d'**Arlon** via la capitalisation de la position frontalière, de la croissance démographique (forte attractivité migratoire liée à proximité du GDL), affirmation de la vocation de pôle urbain (rôle d'animation et de moteur dans la métropole de Luxembourg, notamment en dynamisant l'attractivité du cœur de pôle, indispensable pour éviter d'être cantonnée à un rôle de ville dortoir), amélioration de l'attractivité en matière d'accueil des entreprises :
    - activer les leviers : Campus ULiège, Ville étudiante (1.500 étudiants en ES, 15.000 pour le grand Arlon), et développement de l'écosystème « bois » autour de la plateforme de transferts technologiques bois et du centre de formation du Forem sur le campus de l'Université ;
    - valorisation urbaine en centre-ville et développement du potentiel loisirs, culture et tourisme ;
  - amplification du développement économique d'**Aubange** via le développement et la valorisation du Terminal Container d'Athus, plus grand port sec de Belgique, et structuration urbaine du cœur de pôle, qui fait défaut aujourd'hui ce qui constitue une faiblesse au regard du poids démographique de la commune :
    - renforcer le statut de pôle d'Aubange et y renforçant les équipements de niveau régional ;
    - valorisation urbaine en centre-ville et développement du potentiel culturel (création d'une centralité, street art...) et amélioration des espaces publics de ce qui est la seule grande ville post industrielle de la province afin d'y renforcer le sentiment de convivialité et de sécurité ;
  - amplification du développement économique de **Bastogne** via valorisation de la position transfrontalière et du potentiel endogène (agroalimentaire, tourisme, sécurité...) et la valorisation de son cadre urbain :
    - renforcer la connexion entre Bastogne et le Grand-duché ;
    - valorisation du Centre de la Deuxième Guerre Mondiale ;
    - développement d'un pôle agroalimentaire ;

- valorisation urbaine en centre-ville et développement du potentiel loisirs, culture et tourisme ;
  - amplification du développement économique de **Libramont** via valorisation de la position centrale et des potentialités logistiques ainsi que la structuration de son cadre urbain avec la création d'une centralité qui fait défaut aujourd'hui, ce qui constitue une faiblesse au regard du poids du pôle au centre de la province :
    - valorisation urbaine en centre-ville avec création d'une centralité et développement du potentiel culturel ;
  - amplification du développement économique de **Marche** via valorisation des savoirs et des PME locales :
    - valorisation du Parc Novalis, situation stratégique géographique entre Liège et Namur avec la proximité des Universités, pôle avec un effet d'entraînement ;
    - valorisation urbaine en centre-ville et développement du potentiel culturel à partir, notamment, du Wex et des connexions à créer avec le centre ;
- étant donné la faible densité de population, toutes les fonctions ne peuvent se développer au sein de la province. Il importe de donner aux citoyens et aux entreprises un **accès aux fonctions métropolitaines** offertes par Luxembourg, Liège, Namur, voire aussi Metz et Nancy. Les grands axes de transports qui traversent les pôles sont d'autant plus stratégiques ;
- **renforcement du positionnement** des pôles structurants de la province présents **dans l'aire métropolitaine de Luxembourg** (Arlon, Aubange...) : saisir les opportunités offertes par le Grand-Duché et maîtriser les inconvénients (pression immobilière, fuite des cerveaux, concurrence pour les entreprises, mobilité, villes-dortoirs) pour conquérir un rôle moteur, d'animation dans des fonctions à l'échelle de cette métropole et ne pas devenir de simples cités-dortoirs, renforcer le sentiment d'appartenance de la population en offrant activités/équipements de qualité, trouver des niches d'activités complémentaires à celles développées au Grand-Duché de Luxembourg ;
- à cet égard, la province est la **porte d'entrée de la Grande Région** vis-à-vis des grands pôles wallons, ce qui offre des perspectives de développement, notamment, de par les flux de biens, de personnes et de savoirs ;





SS2 : INSÉRER LA WALLONIE DANS LES RÉSEAUX SOCIO-ÉCONOMIQUES TRANSRÉGIONAUX ET TRANSFRONTALIERS  
SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

## B. Redéploiement des pôles touristiques en difficulté

Afin d'assurer un développement cohérent devant structurer le territoire, une attention particulière sera portée aux pôles touristiques structurants souffrant d'un déclin socioéconomique identifiés sur base de la mise à jour de l'étude « *Communes en difficulté de croissance* » portée par la Province de Luxembourg en 2017. Cette étude propose un tableau de bord synthétique traitant des 4 thématiques (la démographie, l'emploi, l'activité économique et le social) et de 9 indicateurs. Pour l'identification des communes « *en difficulté de croissance* », un indicateur synthétique avec une normalisation Min-Max a été construit.

Il ressort de cette étude que les pôles touristiques de **Bouillon, La Roche, Florenville, Saint-Hubert et Virton** sont les communes les plus en difficulté. Or, ce sont également des pôles qui structurent le territoire luxembourgeois.

La province de Luxembourg est historiquement un territoire très touristique. Le **tourisme** y est un **secteur économique structurant** générant une plus-value importante, des emplois directs et indirects non délocalisables. Pour rappel, la province de Luxembourg représente à elle seule 35 % des nuitées wallonnes<sup>28</sup>.

Suite à un manque d'investissements privés et publics, le tourisme wallon et luxembourgeois connaît une **difficulté structurelle via une obsolescence d'une partie de l'offre**. Les pôles touristiques cités ci-dessus sont plus éloignés de la dynamique de développement du Grand-Duché de Luxembourg et n'ont pas pu profiter de sa dynamique économique.

<sup>28</sup> Poids de l'activité touristique dans le développement socio-économique wallon : 7,9 milliards de chiffre d'affaires, 3,6 milliards de valeur ajoutée brute, soit 4,1 % de la valeur ajoutée brute de la Wallonie ainsi que 84.000 postes de travail représentant 59.000 ETP. La province de Luxembourg étant reconnue comme moteur touristique wallon, il est primordial de soutenir ce secteur économique.

Il est donc nécessaire de soutenir le tourisme en tant que secteur économique via des actions volontaristes et de réinvestissements, tant pour **développer l'attractivité touristique** globale de la province de Luxembourg et de la Wallonie vis-à-vis des marchés émetteurs (Flandre, Bruxelles, Pays-Bas...) que pour structurer et favoriser le **développement économique local des bassins concernés**. Il est à noter qu'il y a aujourd'hui une **opportunité historique** à saisir car la demande perceptible est à un niveau historiquement élevé tant dans le chef des touristes que des investisseurs.

Il convient ainsi de renforcer ces centralités via des aménagements et rééquipements de type urbain qui renforceront leur attractivité touristique et profiteront aux autres secteurs, HORECA notamment.

Pour rappel, le tourisme, activité économique structurante en province de Luxembourg, n'est par ailleurs pas repris comme secteur éligible dans les mesures du FEDER 2021-2027 si ce n'est au travers de la mesure 15.

Sont visés :

- renforcement des centralités urbaines à vocation touristique via la mise en œuvre des **projets d'infrastructures et d'aménagements qualitatifs et ambitieux** (notamment sur le plan architectural, environnemental, énergétique, SMART) ;
- renforcement des centralités urbaines à vocation touristique avec des **actions d'animations qualitatives** ;
- renforcement du **tourisme inclusif** en le rendant accessible à tous ;
- poursuite du développement et de la **professionnalisation des attractions touristiques** de niveau régional ;
- accompagnement et **développement** du secteur de **l'hébergement touristique et de loisirs** ;
- développement d'**itinérances** en irriguant les centralités via la **mobilité douce** (lien avec le point 5.D).

### C. Développement et renforcement des pôles d'intelligence et de connaissance

La province n'a bien sûr pas d'université complète, mais dispose sur son territoire de plusieurs centres de production de connaissances, donc de recherche menant potentiellement à l'innovation dans les entreprises et organisations. Ces centres sont souvent des antennes d'institutions universitaires et de recherche majeures, qui peuvent de ce fait aussi contribuer au développement de son territoire, lorsqu'elles sont impliquées dans des projets valorisant nos potentialités.

**La province compte ainsi plusieurs sites publics de production de connaissances scientifiques** (sciences humaines ou exactes), dans un but fondamental ou appliqué, répartis sur le territoire :

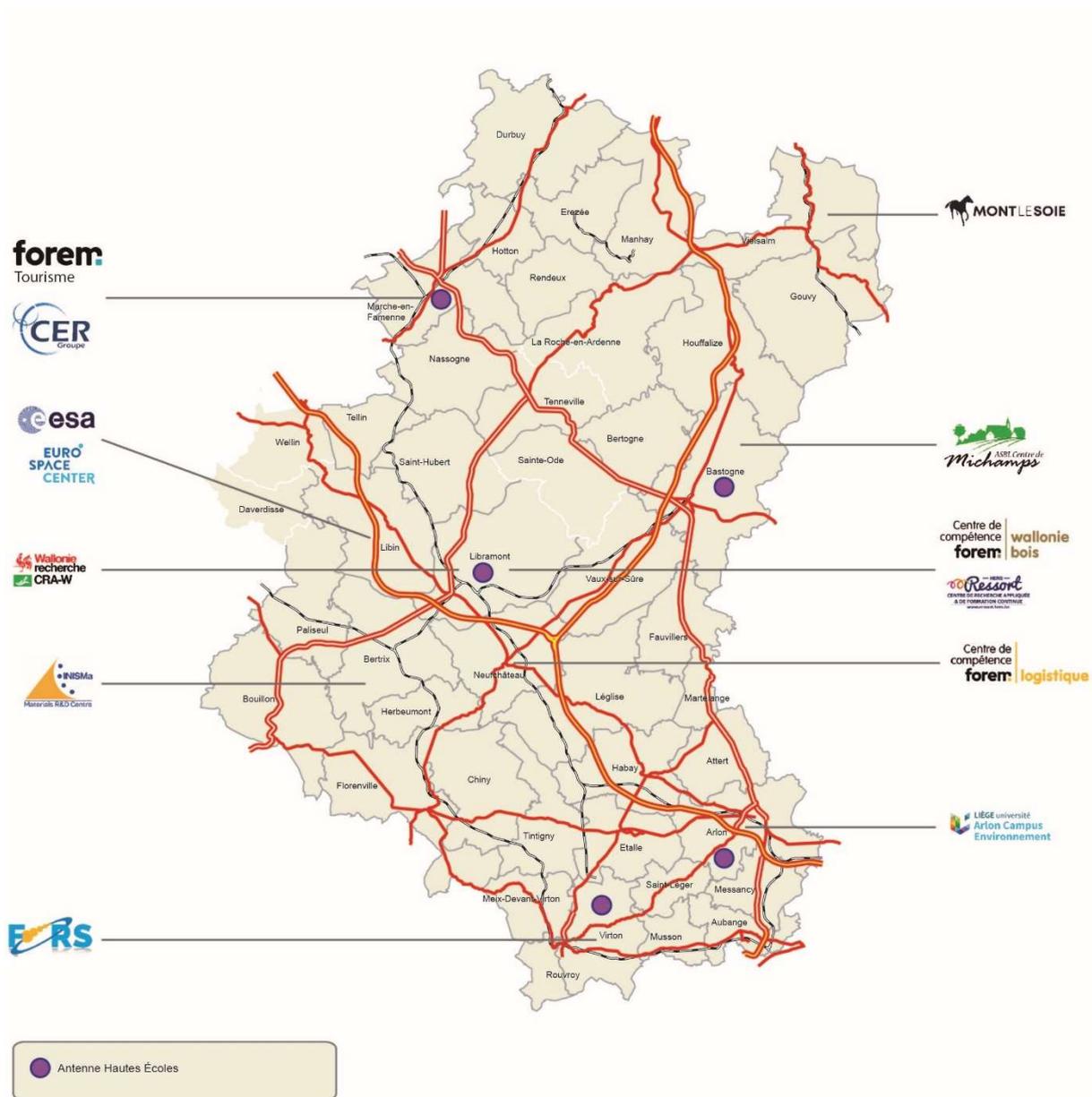
- **le Campus ULiège en Sciences et Gestion de l'environnement basé à Arlon** : spécialisation dans le domaine environnemental, de la construction durable, du matériau bois et de la transition écologique, présence d'une interface avec les

entreprises, lancement de spin-offs, co-diplomation avec l'Université de Luxembourg présence de l'ULiège dans l'Université de la Grande Région, équipes de recherche ;

- **le CER Groupe sur le parc scientifique Novalis à Marche** : solide expertise dans les domaines de la recherche biomédicale (santé humaine et animale), agroalimentaire et dans l'encadrement agricole. Reconnu comme Centre collectif de Recherche Agréé (CRA) par la Wallonie, il emploie plus de 170 personnes, notamment au travers de ses spin-offs (Thymolux, ECI...) ;
- **le Parc Novalis à Marche** : parc scientifique de plus de 7.000m<sup>2</sup> doté de locaux équipés de manière pointue inauguré en 2014. Il accueille des sociétés de niveau international et des spin-offs (actuellement : ATB Therapeutics, Orgenesis, AgriCells, Domobios...) ;
- **le Parc d'activités GALAXIA** : accueille le Galileo Integrated Logistics Support Centre de l'Agence spatiale européenne, des entreprises confirmées et des start-ups actives dans le secteur spatial (cybersécurité, télécommunications, programmes d'observation de la terre et de localisation tels que GALILEO...). Il est en lien avec la station ESA, à Redu, l'ESEC (Centre européen de sécurité et d'éducation spatiale), dont la partie éducation à l'espace est située sur le parc Galaxia et l'Euro Space Center qui, depuis 1990, sensibilise les jeunes aux carrières spatiales et aux STEM ;
- **le Centre de Recherches Agronomiques wallon (CRA-w) de Libramont** : lié à Gembloux Agro Biotech (ULiège) est spécialisé dans la recherche sur l'agriculture et le domaine naturel (forêts et bois, fertilité des sols, protection des eaux, système agraire...) ;
- **Les 2 Hautes écoles implantées via des sites à Marche, Bastogne, Libramont, Arlon et Virton** : collaborations entre elles, notamment sur la logistique et la sensibilisation aux STEAM Elles développent chacune des centres de connaissance : FORS (Virton - Henallux) pour l'électronique, la mécanique, la robotique RESSORT (HERS – Libramont) pour la santé et les sciences humaines et sociales CRISIA (Arlon- HERS) pour la construction, l'informatique industrielle et la mécanique ;
- **le Centre agri-environnemental de Michamps (UCLouvain)** : regroupant un laboratoire d'Ecologie des prairies et un Centre d'information agricole, il s'est spécialisé dans l'analyse, le conseil et la recherche appliquée en agriculture, en environnement et en agroalimentaire -> rôle important dans l'appui au développement de ces secteurs et rôle de plaque tournante entre les besoins du monde rural d'une part et l'Université catholique de Louvain d'autre part ;
- **le Centre européen du Cheval de Mont-le-Soie** : recherche dans le cadre de la médecine vétérinaire pour la filière équine, en lien avec la Faculté de médecine vétérinaire de l'ULg. Réputation internationale (encadrement de l'équipe nationale aux JO de Pékin) ;
- **les Centres de compétence du Forem** :
  - **Wallonie Bois** : centre dédié aux métiers de la filière bois : exploitation forestière, scierie, 1ère et 2ème transformation du bois, négoce, menuiserie et construction bois. Ouvert à tous, Wallonie Bois accueille les demandeurs d'emploi, les travailleurs, les chefs d'entreprise, ainsi que les enseignants et les élèves de l'enseignement technique et professionnel ;
  - **logistique** : centre dédié aux métiers du transport de personnes et de marchandises et de la logistique. Les différents sites en Wallonie mettent leurs infrastructures, leurs équipements (magasin pédagogique, simulateur de

conduite...) et leur savoir-faire à disposition de tous les publics (demandeurs d'emploi, travailleurs, entreprises, enseignants, élèves...);

- **tourisme** : est dédié à la professionnalisation du secteur du Tourisme en Wallonie ;
- **le Bastogne War Museum** : centre de documentation et de référence mondiale sur la 2e Guerre mondiale.



Un réel potentiel existe en matière de recherche en province, sur des matières souvent liées aux caractéristiques spécifiques de son territoire. Le développement socio-économique de celui-ci doit s'appuyer sur la valorisation socio-économique de ces recherches qui sont liées à des projets impliquant d'autres institutions wallonnes, belges et internationales. Parmi les effets induits :

- **stimulation de l'innovation et de la créativité dans les entreprises de ces secteurs essentiels ;**
- renforcement des **synergies avec les centres de recherche structurés dans les entreprises privées** (T&P, TRICO Belgium, SMB Technology, Jindal...);
- développement des **synergies entre les entreprises, les centres R&D et l'enseignement** supérieur, permettant un renforcement de la participation des entreprises dans les Pôles de compétitivité wallons, notamment à l'occasion récente du lancement de l'appel à projets concernant les « Initiatives d'innovation Stratégiques », en lien avec la Stratégie de spécialisation intelligente de la Wallonie (S3);
- **structuration de l'emploi visant des postes de haut niveau et application dans des secteurs industriels**, pour rencontrer l'objectif global de réindustrialisation de l'Europe. La participation d'IDELUX avec l'ESA au Digital Innovation Hub Wallhub permettra d'accentuer ce mouvement, en favorisant la digitalisation de l'industrie, et ce dans le cadre du protocole HESTIA.

En parallèle, une attention soutenue doit être maintenue quant au **renforcement des activités d'éducation et de formation**, dans la province, dans des niches correspondant à nos spécificités, comme par exemple le centre de formation à la cybersécurité de Wallonie à Galaxia, l'ESC ou l'antenne du Centre de Compétence Forem logistique basé sur le site d'Ardenne Logistic à Molinfaing. Ces activités d'enseignement et de formation doivent conforter notre attractivité globale, en agissant sur les caractéristiques de notre main-d'œuvre : attractivité, productivité et emploi.

#### D. Mobilité comme outils de développement durable

La mobilité est une composante structurante du développement territorial. Elle doit être réfléchi dans sa globalité et notamment en termes d'accessibilité et d'efficacité économique et environnementale. Il s'agit de **faciliter et optimiser les déplacements vers les lieux d'attractions** (centres-villes, lieux d'emplois, pôles scolaires, lieux d'achats, points d'intérêt touristiques, hôpitaux...), en coordonnant davantage les politiques de mobilité et de développement territorial.

Progresser vers une mobilité plus durable est une nécessité en province de Luxembourg. Pour cela, des aménagements, des infrastructures sont indispensables pour une meilleure organisation du territoire (notamment pour favoriser les modes de transport doux, les transports en commun ou le covoiturage).

**Au regard des stratégies wallonnes (Vision FAST, SRM...) et/ou européenne (RTE-T...),** le territoire de la province de Luxembourg souhaite participer activement à la **réorganisation de la mobilité**, et ce, avec la prise en compte totale de ces spécificités, de ces problématiques et enjeux. Il convient dès lors de :

- développer de solutions de **Park & Ride** et le développement des **quartiers de gare**, notamment **pour les flux transfrontaliers** à destination des pôles d'emplois extérieurs à la Wallonie (rappel, 38.000 frontaliers vers Grand-Duché de Luxembourg, 64,6% de la population active de l'arrondissement d'Arlon est frontalier) ;
- renforcer les **liaisons de bus structurantes**, y compris transfrontalières ;
- renforcer la **combinaison train – route** pour le transport de **marchandises** à partir notamment des outils :
  - **Terminal Container d'Athus**, plus grand port sec de Belgique, qui assure le transport de containers de marchandises entre les trois grands ports de la Mer du Nord et l'Europe du NWE. Cet outil belge sera prochainement connecté au réseau fret français ce qui permettra de faire la liaison fret ferroviaire entre la Mer du Nord et la Méditerranée et éviter des milliers de camions sur les (auto)routes belges et européennes ;
  - Parc d'activités **Ardenne Logistics** (85 hectares), entièrement dédié à la logistique, directement relié aux autoroutes E25 et E411. Il bénéficie de la bimodalité rail/route et permet de toucher 58 millions de consommateurs en 4h30 ;
- développer les **mobipôles wallons**, lieux de convergence des différentes offres et infrastructures de mobilité afin de créer l'interconnexion la plus forte entre tous les différents modes de déplacement ;
- accompagner les acteurs de la **mobilité transfrontalière via les projets Interreg** en la matière (MMUST, Mobilité douce des trois frontières...) ;
- déployer le **transport partagé** comme les voitures partagées et le covoiturage ;
- développer des **infrastructures cyclables à l'intérieur des pôles d'activités mais également depuis les hinterlands vers les pôles, et sensibiliser** à l'usage du vélo dans les trajets quotidiens comme réelles alternatives à la voiture :
  - développer des itinéraires cyclables sécurisés vers les pôles scolaires ;
  - développer des itinéraires cyclables sécurisés vers les pôles d'emplois (parcs d'activités notamment) ;
- développer et renforcer des **itinéraires cyclables à vocation touristique** comme réel outil de développement socioéconomique du territoire luxembourgeois (lien avec le point 5.C) ;
- déployer un **réseau de stations (Bio)CNG, de bornes électriques** et d'autres alternatives aux moteurs à combustion classique ;
- déployer des **solutions numériques pour fluidifier** la mobilité.

## E. Revalorisation des ressources et protection de l'environnement

Bien connue pour ses ressources naturelles, sa biodiversité, ses massifs boisés et étendues agricoles, la province de Luxembourg offre un haut niveau de qualité de vie à ses habitants (et ses entreprises). Toutefois, ces atouts sont mis sous pression (sécheresse, crise du scolyte, épuisement des ressources, émissions de CO<sup>2</sup>...). Il est désormais important et urgent d'agir en matière de protection des ressources et de maîtrise de leur consommation. L'objectif ici est donc de mettre en place des **solutions durables/soutenables** afin de **(re)valoriser et préserver les ressources** renouvelables et non renouvelables et ainsi de **mieux protéger l'environnement qui fait la qualité de vie et de développement** dans l'espace luxembourgeois.

Deux solutions, souvent promues dans les différents plans européens (Green Deal, EU's Circular Economy Action Plan, SDGs) et wallons (Circular Wallonia, Plan de Relance pour la Wallonie), pour parvenir à cet objectif sont l'économie circulaire et le développement de la bioéconomie. La première vise la diminution du gaspillage des ressources et les dommages causés à l'environnement en recourant à des modes de production, de consommation et d'échange fondés sur l'écoconception, la symbiose industrielle, l'économie de la fonctionnalité, la réparation, le reconditionnement, le réemploi et le recyclage. La deuxième, quant à elle, a pour objectif de faire passer l'économie dépendante des ressources fossiles à une économie basée sur la biomasse, sans la surexploiter. De réels potentiels existent en ces sens en province de Luxembourg.

Pour mettre en place ces solutions, il s'agira de :

- participer à l'évolution vers une **gestion durable des ressources naturelles**, renouvelables et non renouvelables, notamment : l'eau, les minerais, métaux et autres matériaux ; la biomasse ; la biodiversité et les services écosystémiques ;
- accompagner la Wallonie et les autorités locales dans la **rénovation énergétique des bâtiments publics** pour en réduire l'impact sur l'environnement ;
- assurer une **coordination**, encore inexistante aujourd'hui, autour de **l'économie circulaire, au service des entreprises et acteurs locaux** :
  - développer un réseau d'acteurs et d'infrastructures qui permettront d'utiliser les flux de matières actuellement non valorisées dans le cycle de production ;
  - promouvoir, sensibiliser, former et développer l'économie inversée, composante de l'économie circulaire ;
  - créer de la valeur ajoutée à des matières actuellement considérées comme déchets et participer au développement d'activités économiques en aval de la récupération ;
  - promouvoir et développer l'écoconception à l'échelle du territoire de la province ;
  - fournir un cadre propice au développement d'entreprises et autres acteurs de l'économie circulaire ;
- développer l'économie circulaire et bas carbone au travers du développement de **nouvelles filières de valorisation de la biomasse** :

- améliorer les performances environnementales et économiques du traitement de la biomasse en province de Luxembourg en créant une plateforme de préparation et transformation de la biomasse ;
- créer une plateforme technologique intégrant les outils et services nécessaires au développement des nouvelles technologies ;
- apporter de la plus-value aux produits issus des biomasses traitées et valoriser certaines matières en milieu agricole ;
- exploiter le potentiel de développement des énergies douces ;
- mettre en place des mesures pour **préserver et renforcer la ressource eau tout en garantissant une alimentation en eau en quantité et qualité** aux habitants, pouvoirs publics et entreprises du territoire, à un coût raisonnable :
  - adapter des infrastructures d'alimentation en eau face au changement climatique (sécheresse) ;
  - collaborer avec la SWDE dans le cadre du SRRE 2.0 et avec des centres de recherche sur diverses questions d'alimentation en eau ;
  - lutter conjointement contre les inondations ;
  - identifier et répondre aux besoins des communes ;
  - optimiser les ressources propres du territoire provincial ;
  - Augmenter la part de ReUse.

De plus, l'espace luxembourgeois bénéficie d'une tradition touristique bien ancrée, liée à son patrimoine naturel (vallées de la Semois et de l'Ourthe par exemple). Le **tourisme** est donc également considéré comme un **levier de sensibilisation et de conscientisation, voire de responsabilisation, pour la protection de l'environnement**. Pour ce faire, il conviendra de :

- mettre en valeur des parties remarquables du territoire en développant l'écotourisme, qui privilégie la découverte de la nature dans le respect des ressources environnementales et du bien-être des populations locales ;
- ce faisant, mettre en valeur des sites comme le Plateau des Tailles ;
- être aux côtés des communes qui le souhaitent pour accompagner le développement d'un parc national en province de Luxembourg ;
- permettre l'ajout de valeur économique et ainsi contribuer au bien-être économique de l'espace luxembourgeois ;
- orienter l'offre en favorisant la mobilité douce.

## F. Croisement avec les besoins et les mesures

Le tableau ci-après reprend le croisement entre les mesures des macro-objectifs issus de l'analyse des besoins et des 5 axes stratégiques. Il importe que les axes stratégiques répondent de manière transversale aux besoins identifiés sur le territoire.

	4. A. Impulser un développement endogène et solidaire de l'espace luxembourgeois basé sur un principe de croissance intelligente, durable et inclusive					4. B. Répondre aux besoins et attentes de la population en matière de logements, d'équipements collectifs, de services et de commerces			4. C. Garantir un haut niveau de qualité de vie aux habitants et préserver les patrimoines et ressources naturelles de l'espace luxembourgeois					4. D. Renforcer la structure spatiale de l'espace luxembourgeois afin d'accroître l'efficacité de la gouvernance territoriale			
	1	2	3	4	5	1	2	3	1	2	3	4	5	1	2	3	4
5. A. Développement et renforcement des pôles urbains et économiques de la province de Luxembourg	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x	x	x		x
5. B. Redéploiement des pôles touristiques en difficulté		x	x		x	x	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x
5. C. Développement et renforcement des pôles d'intelligence et de connaissance	x		x	x					x					x			
5. D. Mobilité comme outils de développement durable	x	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
5. E. Revalorisation des ressources et protection de l'environnement		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x			x	x

## 6. Description de la participation des partenaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie

### A. Historique de Réseaulux

2000	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suite au lancement du SDER par le GW, les forces vives de la province de Luxembourg souhaitent lancer une démarche stratégique à même de cadrer avec les réalités du terrain</li> <li>Mai 2001 : Luxembourg 2010 est officiellement lancée</li> <li>Philosophie du projet de territoire : le consensus</li> </ul>
2002 > 2005	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Démarche de consultation, de réflexion et de synthèse</b></li> <li>300 acteurs de la province pour aboutir à un état des lieux des forces, faiblesses et défis du territoire</li> <li>Rédaction d'une Charte reprenant les valeurs-phares de Luxembourg 2010 et la philosophie d'action privilégiant la mise en réseau et la gestion concertée.</li> <li>04/06/2005 : signature de la charte par 400 personnes actives lors des Assises du Territoire</li> </ul>
2006 > 2010	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Mise en route de projets et la réalisation d'un premier programme d'actions</b></li> <li>Suite au recensement de 66 projets des partenaires, 20 plans d'actions sont identifiés et portés par des "grappes" (GT) = 1er programme d'actions de Luxembourg 2010.</li> </ul>
2010	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Le bilan et le rebond : Réseaulux</b></li> <li>Soutien à l'ensemble des actions qui ont été lancées dans Luxembourg 2010</li> <li>Focus sur 3 thématiques répondant à des enjeux pertinents et déterminants du territoire (mobilité, cohésion sociale et éco-développement)</li> </ul>
2011 > 2014	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Contributions des forces vives luxembourgeoises à la révision du SDTW</b></li> <li>1<sup>ère</sup> contribution à la révision du SDER en Wallonie en collaboration avec la Maison de l'Urbanisme Lorraine-Ardenne et l'association internationale Ruralité-Environnement-Développement exprimant, à travers une position commune, leur souci de la reconnaissance du potentiel et de la spécificité du territoire luxembourgeois</li> <li>2<sup>ème</sup> contribution : Réseaulux insiste pour que l'élaboration de l'ensemble du schéma, y compris la cartographie, soit menée en étroite collaboration avec les autorités et acteurs locaux, et précédée par des éclaircissements sur les enjeux et la gouvernance</li> <li>Elaboration d'un Schéma de développement de l'espace luxembourgeois (SDEL) en cohérence avec les travaux préparatoires au SDT-W pour positionner le territoire luxembourgeois dans la stratégie wallonne d'aménagement du territoire</li> <li>Présentation interne du SDEL coconstruite avec le Lepur</li> <li>Avec IDELUX, sensibilisation des Communes aux objectifs et enjeux de la révision du SDTW . Le message : les communes luxembourgeoises dans la province, dans leur diversité, avec leurs ressources et leur dynamisme propres, peuvent pleinement contribuer au nécessaire redéploiement économique de la Wallonie, pour autant qu'on considère leurs potentialités et leur alloue une vraie capacité d'action et des moyens.</li> <li>« En tant que Luxembourgeois, quel type d'aménagement de notre territoire, quel «Schéma de développement de l'espace luxembourgeois» préconisons-nous ? »: question posée lors du colloque en juin 2013 en présence du Ministre wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de la Mobilité et des 130 acteurs du territoire</li> </ul>
2015	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Entité infrarégionale (EIR) et FEDER 2014 - 2020</b></li> <li>Rédaction et présentation de la stratégie urbaine intégrée à la Task force de sélection des projets FEDER</li> <li>Sélection de projets dans le cadre de l'axe 5 de la programmation FEDER 2014-2020 parmi les projets admissibles d'Arlon, et répartition entre les projets sélectionnés de l'enveloppe dédiée par le GW (6 millions €)</li> <li>Suivi de différents projets (RéseauLangues, REAL, PNR, LIODT, Mai'li Mai'lo, lux@venir)</li> </ul>
2016	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reprise de la coordination de Réseaulux par Olivier Schmitz, Gouverneur et Président de Réseaulux.</li> <li>Suivi de différents projets</li> </ul>
2017 > 2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>2018-2019 : Engagement en CDD de deux chargés de projets qui ont pour mission de mener des études sur :             <ul style="list-style-type: none"> <li>la création de maisons de services publics : vise à améliorer l'offre de services en milieu rural, à soutenir le développement économique et la création d'emplois, à lutter contre l'isolement social et ainsi à renforcer les solidarités</li> <li>la définition d'une stratégie de marketing territorial : a pour objectif d'augmenter l'attractivité du territoire de la province de Luxembourg auprès de cibles extérieures (touristes, investisseurs, travailleurs, etc.) par une stratégie concertée entre tous les acteurs et s'inscrivant dans la durée.</li> </ul> </li> <li>Suivi des différents projets : REAL, Réseau Langues, etc.</li> </ul>



### B. Démarche partenariale

Réseaulux a pour objet de fédérer les énergies, stimuler les contacts, favoriser l'entraide, dépasser les intérêts particuliers et se doit de définir, évaluer et réitérer un projet de territoire pour la province de Luxembourg et assurer sa mise en œuvre.

Le conseil d'administration de Réseaulux est constitué des « forces vives » de la province de Luxembourg.

On y retrouve :

- Le Gouverneur de la province de Luxembourg
- Le Collège provincial
- Un représentant du CDH
- Un représentant du MR
- Un représentant du PS
- L'IBEFE
- IDELUX
- La CSC Luxembourg
- La FGTB Luxembourg

- Le FOREM
- La CCILB
- L'UCM
- L'UWE

## 7. Modalités de sélection des projets

### A. Critères de sélection

#### Critères généraux

1. Contribuer aux résultats attendus de la mesure : cf. Indicateurs repris dans la section « indicateurs » du complément de programmation 2021-2027.
2. Contribuer à la réalisation de l'objectif spécifique 5.1.
3. Respecter le calendrier de la programmation et un rythme de dépenses soutenu au travers du réalisme, de la faisabilité et de la complétude de différents outils (calendrier, échéancier, plan de financement...).
4. S'inscrire en cohérence avec les stratégies européennes et wallonnes existantes.
5. Présenter un rapport coût/bénéfice positif en termes environnemental, économique, social.
6. Être regroupés par thématique ou par zone dans des portefeuilles de projets intégrés, qui démontrent des effets de synergie sur les résultats à obtenir (maximum 10 projets par portefeuille).
7. Justifier l'impact sur les principes horizontaux : le développement durable, l'inclusion, l'égalité des chances, la non-discrimination et l'égalité des genres, ainsi que le caractère participatif du projet.
8. Garantir, au moyen d'outils clairement définis, le respect de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

#### Critères spécifiques

9. Posséder impérativement un droit réel sur la zone d'intervention concernée au moment du dépôt du projet ou, à tout le moins, une promesse de vente conditionnelle écrite à l'obtention des subsides.
10. S'inscrire dans une stratégie globale intégrée couvrant l'ensemble du territoire de la zone prioritaire, suffisamment mature et cohérente au regard des prescrits européens et wallons en la matière.
11. Être localisé dans les pôles économiques et urbains ou dans les pôles en difficulté de croissances définis par l'EIR, ou faciliter et optimiser les déplacements vers ces lieux.
12. Démontrer une dynamique partenariale et une certaine complémentarité avec les autres projets portant sur la même zone prioritaire, menés par le même bénéficiaire ou par d'autres acteurs.
13. Démontrer l'envergure de la réponse aux enjeux et aux besoins locaux et/ou régionaux du territoire.
14. Démontrer explicitement la pérennité des projets une fois la programmation achevée

ainsi que leur résilience au changement climatique pour les projets d'infrastructures dont la durée de vie atteint au moins cinq ans.

Réseaulux attribuera une cote pour chaque critère de sélection. Les cotes seront pondérées de la manière suivante :

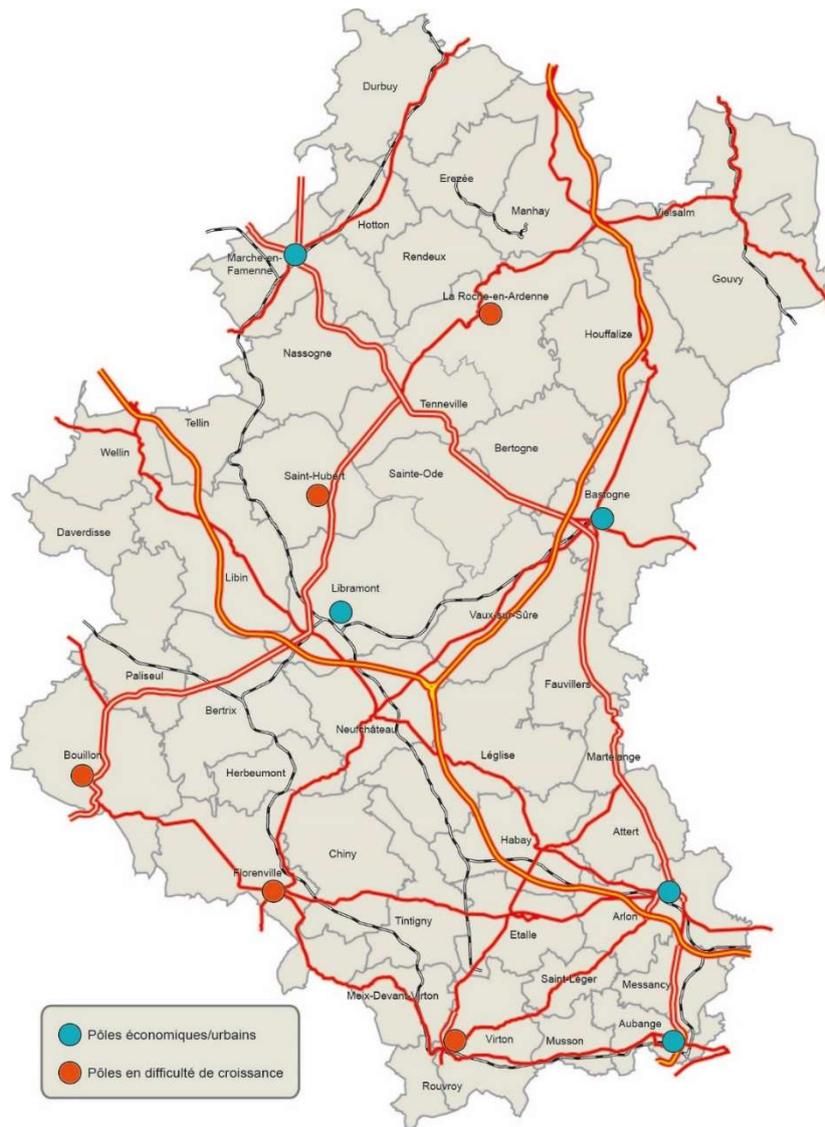
- Critère 1 : 10 points
- Critère 2 : 10 points
- Critère 3 : 10 points
- Critère 4 : 10 points
- Critère 5 : 5 points
- Critère 6 : 5 points
- Critère 7 : 5 points
- Critère 8 : 5 points
- Critère 9 : 5 points
- Critère 10 : 7 points
- Critère 11 : 7 points
- Critère 12 : 7 points
- Critère 13 : 7 points
- Critère 14 : 7 points

La cote ainsi attribuée à chaque critère de sélection sera appuyée d'une justification dûment détaillée. L'ensemble des cotes attribuées à un projet seront ensuite additionnées, pour déterminer la cote globale et l'ordre de classement. Suivant le classement établi par Réseaulux, dès lors que les projets recommandés rentrent dans l'enveloppe disponible, ceux-ci seront considérés comme validés.

## B. Processus de sélection

Réseaulux déterminera les modalités de sélection des projets des zones prioritaires retenues dans la stratégie. Réseaulux déterminera également le comité de sélection ainsi que le système de cotation...

Seront donc retenus comme zones d'intervention, les 5 pôles économiques et urbains identifiés en sommant le nombre de postes de travail salarié selon le lieu de travail et le nombre d'indépendants, ou considéré comme urbain (Aubange avec sa densité de population la plus élevée). Sont également retenus les 5 pôles en difficulté de croissance identifiés dans l'étude « communes en difficulté de croissance » (voir carte page suivante).



Ces pôles pourront émerger à la mesure 15 du FEDER 2021-2027 via un appel à projets porté par Réseaulux. Les meilleurs projets de ces pôles seront sélectionnés. Les deux typologies de pôles (économiques/urbains et en difficulté de croissance) devront bénéficier d’une partie du budget alloué à la mesure 15. Aucune des deux typologies ne se verra allouer plus de 60% du budget global, sauf si les budgets de l’ensemble des projets sélectionnés dans l’une des deux typologies ne permettent pas d’atteindre au minimum 40% du budget global.

Un appel à projets porté par Réseaulux interpellera les bénéficiaires potentiels (voir le complément de programmation) pour qu’ils proposent des projets répondant à la stratégie territoriale sur les pôles identifiés. Ces projets devront être ambitieux, être durables, dotés d’un rayonnement territorial fort et qui soutiendront la réduction des gaz à effet de serre, l’aménagement urbain (particulièrement les espaces publics), l’amélioration du cadre de vie des habitants, le renforcement de la nature en ville, le tourisme urbain, l’offre commerciale et économique locale, la mobilité...

Comme le précise le PO FEDER, les portefeuilles de projets devront s'inscrire dans une logique partenariale et s'appuyer sur une stratégie de territoire ou de ville intégrée (voir partie 5 du présent document).

Les meilleurs projets de ces pôles seront sélectionnés par Réseaulux selon la procédure définie avec la Wallonie.

Pour assurer l'aspect ambitieux du projet et éviter la multiplication de micro-projets, un montant minimum de 300.000 euros de part FEDER est proposé.